

# Suivi des plages 2024

## Fiche communale de La Grande-Motte

## Informations générales

**Commune** : La Grande-Motte

**Maire** : Stéphane Rossignol

**Intercommunalité** : Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or

**Président** : Stéphane Rossignol

**Stratégie locale (SLGITC)** : en cours d'élaboration par l'Entente du Golfe d'Aigues-Mortes

**Ouvrages actuels sur le littoral** : 3 brise-lames ; 2 digues portuaires ; 1 éperon rocheux ; 1 jetée

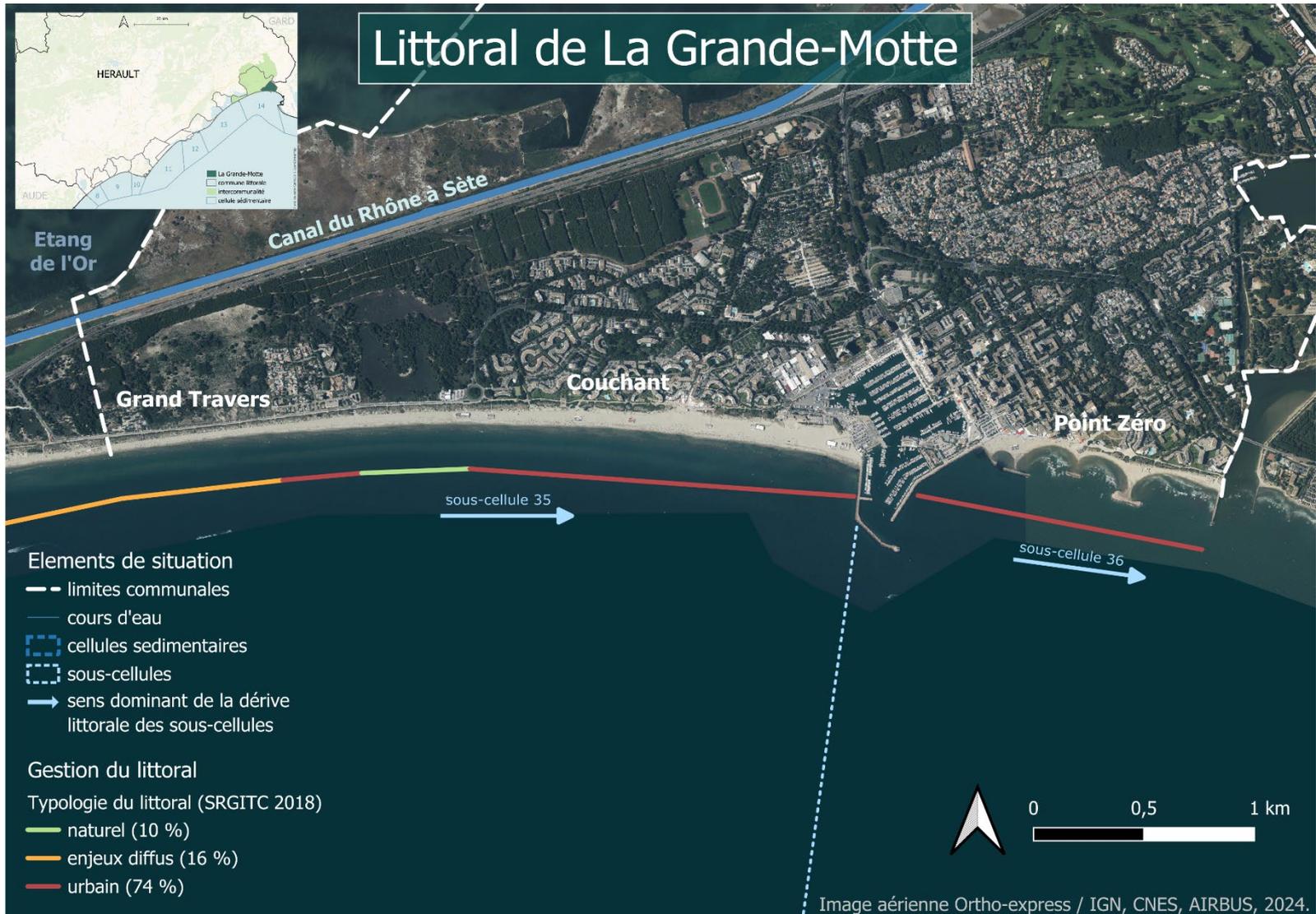
**Linéaire côtier** : 4 893 m

**Cellule sédimentaire 14 « Port de Palavas – Digue de l'Espiguette »** (découpage de la MIAL de 2003)

**Sous-cellule sédimentaire 35 et 36** (découpage de Brunel de 2013)

**Type d'espaces littoraux** : 74 % urbain, 16 % avec enjeux diffus et 10 % naturel (découpage de la Stratégie Régionale de Gestion Intégrée du Trait de Côte (SRGITC) de 2018)

# Situation générale



## Analyse morphodynamique du littoral de la commune

Les transports longitudinaux de sable le long du littoral de la Grande-Motte se font majoritairement d'ouest en est (dérive principale), avec une possible contre-dérive certaines années sur la partie est (les fonds devant le port marqueraient une zone d'accumulation, par convergence des dérives).

Le littoral de la Grande-Motte est relativement protégé de l'action des houles de sud-est à est, par sa situation en fond de golfe.

Côté ouest les plages sont assez larges et ne présentent pas de marques d'érosion (accumulation du sable venant du lido du Travers contre le port).

Côté est la plage est "protégée" par des brise-lames, ce qui lui permet une certaine stabilité. Pour autant le transit sédimentaire de cette zone est perturbé en amont par la digue de l'Espiguette, et la largeur de plage est moindre.

### Grandes tendances sédimentaires

Les cellules sédimentaires sont "des portions de côte à l'intérieur desquelles les circulations sédimentaires, contrôlées par la dérive littorale (courant d'intensité variable en fonction de l'énergie des vagues, capable de déplacer les sédiments le long de la plage) ont un fonctionnement autonome par rapport aux portions voisines" (BRGM, 2015).

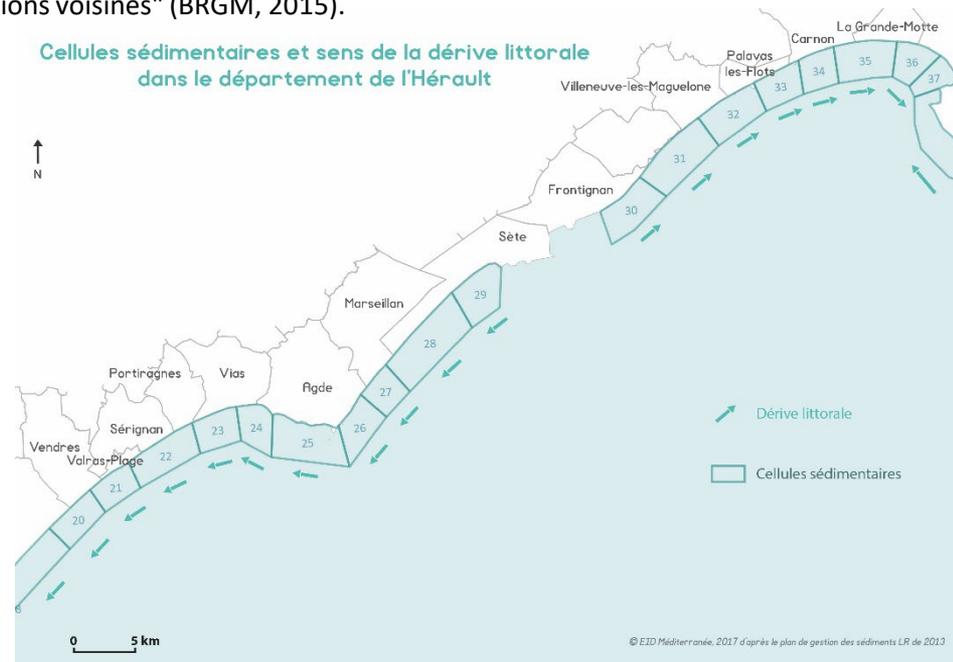
Le littoral de la Grande-Motte est couvert par deux cellules au comportement différent.

Cellule 35 "Petit-Travers-La Grande-Motte "

Cette cellule est en gain de sédiments. Le rechargement de 400 000 m<sup>3</sup> qui a été fait en 2008 doit influencer le bilan de cette cellule de +2700 m<sup>3</sup>/an (entre 0 et -8 m). Sans ce rechargement massif, on aurait pu s'attendre à un bilan sédimentaire négatif.

Cellule 36 "La Grande-Motte-Le Grau du Roi"

L'avant-côte qui était en gain de sédiments de 1895 à 1984 a, depuis, inversé sa tendance (-4048 m<sup>3</sup>/an entre 0 et -8 m) mais reste assez stable.



## Des données morphologiques récentes

Depuis 2003, l'EID Méditerranée réalise des levés de terrain au GPS dans le cadre de la convention avec le Conseil Départemental de l'Hérault.

De 2009 à 2014, un suivi topo-bathymétrique pour la DREAL-LR a été effectué par l'EID afin de suivre l'évolution du rechargement massif du golfe d'Aigues-Mortes (2008). Depuis 2014 un autre organisme continue ce suivi. Une réanalyse des volumes de sable qui se sont déplacés a été réalisée par l'EID en 2018 pour le compte du Conservatoire du Littoral, puis par le CEFREM en 2020 pour la DREAL.

En 2018, l'EID a effectué des levés bathymétriques, pour le compte de la DREAL, de la lentille de sable présente dans le grau de la passe des Abymes (limite avec le Grau-du-Roi).

En 2021, 20 profils topo-bathymétriques ont été levés entre Carnon et La Grande-Motte aux mois de juin et juillet pour le compte du département de l'Hérault. À La Grande-Motte, cela représente 11 profils depuis le port jusqu'à la limite communale ouest.

En septembre 2023, 6 profils topo-bathymétriques ont été levés sur le littoral de La Grande-Motte (cinq depuis le Grand Travers jusqu'au port et un à l'est du port sur le secteur du point Zéro) pour le compte du département de l'Hérault.

Des levés ont également été réalisés en 2023 par POA sur la plage du Couchant, à l'extrémité de la digue ouest du port car c'est sur ce secteur que du sable a été prélevé pour le rechargement sableux de la plage du Petit Travers dans le cadre des travaux des épis dégressifs, réalisés d'octobre 2023 à mars 2024. Un suivi post-travaux est prévu à partir de 2025 pour 4 ans.



## Principaux évènements météo-marins 2024 sur le département de l'Hérault

Sur l'année 2024, à l'échelle du littoral héraultais, on comptabilise trois coups de mer (deux printaniers et un automnal) et deux tempêtes de printemps. Les hauteurs significatives (la moyenne des hauteurs mesurées entre crête et creux du tiers des plus fortes vagues) de ces événements ont variés entre 3 et 4,6 m. Globalement c'est principalement la tempête de fin mars qui a eu des impacts sur la morphologie du littoral de toute le département.

On différencie un coup de mer par sa hauteur significative entre 3 et 4 m d'une tempête dont la hauteur significative dépasse les 4 m avec une durée équivalente ou supérieure à 24h. En général, une tempête aura plus d'impact qu'un coup de mer sur la morphologie littorale mais ce n'est pas systématique tout comme le fait qu'un évènement météo-marin provoque plus généralement de l'érosion mais peut également apporter du sable sur la côte.

Le Département de l'Hérault et le pôle littoral de l'EID Méditerranée participent également au réseau tempête mené par le BRGM dont les données [sont accessibles ici](#).

Evènement	Date	Hauteur Significative mesurée (bouée de Sète)	Secteur touché
Coup de mer	03/03/2024	3 m	Peu d'impact
<b>Tempête Monica</b>	<b>10/03/2024</b>	<b>4,3 m</b>	<b>Peu d'impact</b>
<b>Tempête</b>	<b>26/03/2024</b>	<b>4,6 m</b>	<b>Tout le département</b>
Coup de mer	27/04/2024	3,3 m	Plutôt l'est
Coup de mer	09/10/2024	3,2 m	Peu d'impact

## Suivi photographique

Sur la Grande-Motte, deux points photos sont établis et font l'objet d'un suivi.

Rappel : en 2020, le suivi photographique a évolué, certains points stables ont été retirés et d'autres ont été ajoutés sur des secteurs plus intéressants en termes de dynamiques.



Sur le littoral départemental, 45 points photographiques sont suivis chaque année avec une méthodologie : les points de suivis sont fixes, avec des repères cadrant les photos. Ils sont présentés dans le document « **Suivi photographique du littoral de l'Hérault** ».

Chaque année, 4 campagnes photos sont réalisées (état début d'année en janvier, état sortie d'hiver en mars, état avant été en juin, et état après été une fois que les paillettes sont démontées (octobre). Une campagne peut être ajoutée en cas d'évènement météo marin important et si les conditions le permettent (dans ce cas, tous les points photos ne sont pas forcément effectués).

Dans ce document, ne sont présentées que les photos les plus parlantes et l'ensemble des photos est disponible au niveau de la base de données départementale.

Cette année les campagnes photos ont été réalisées les :

- 8 janvier 2024
- 9 février 2024 (suivi partiel tempête)
- 28 mars 2024
- 6 juin 2024
- 21 octobre 2024

## Point 1



Le cordon dunaire de la plage du Grand Travers (en direction de la plage du couchant à l'ouest) est stable et la végétation se développe correctement, mis à part les variations du recouvrement en fonction de la saison. Le piégeage sableux s'étant fait depuis quelques années, la mise en défens du cordon n'est plus assurée correctement par les ganivelles saturées par le sable. A l'automne 2024, des travaux ont débuté sur le poste de secours, empiétant sur la dune nouvellement mise en défens côté plage.

## Point 1 bis



Ce point récent assure le suivi de la plage du Grand Travers, en direction de l'ouest.

On ne note pas d'évolution significative depuis la création de ce point photo si ce n'est un semblant de perte de vigueur des Tamaris au premier plan. On peut aussi noter la saturation des ganivelles par le piégeage sableux. A l'automne 2024, des travaux ont débuté au niveau du poste de secours.

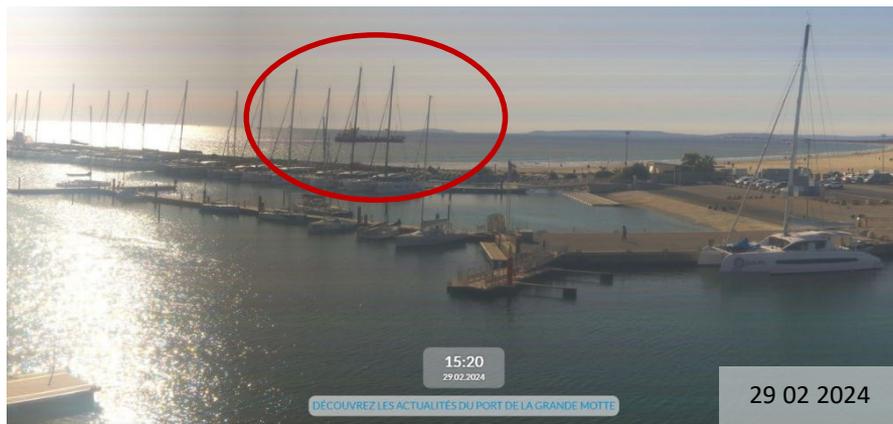
## Evènements marquants sur le littoral communal depuis le début des suivis

- Sur les plages urbanisées du Couchant ou du Point Zéro, le cordon dunaire est bien présent mais sa dynamique naturelle est entravée par les nombreux accès plages très rapprochés.
- Sur le Grand Travers, le cordon dunaire est assez large, en bonne santé et bien végétalisé naturellement. Il arrive parfois, lors des coups de mer, que le pied de dune soit sapé par les vagues et forme une micro falaise mais les dégâts restent assez limités grâce à la largeur de plage et sa configuration.
- La mise en défens en ganivelles a fait l'objet d'un renouvellement en 2010/2011 et des réparations ponctuelles sont réalisées en cas de besoin comme en 2024 au niveau des accès plage.
- En 2021, le tribunal administratif de Montpellier a classé la plage du Grand Travers en Espace Remarquable du littoral. Les paillottes ne pouvant plus s'y installer, afin de diminuer l'impact sur le milieu naturel, la commune a fait appel de cette décision. Mais fin 2023, le tribunal administratif a annulé les autorisations des concessions de plage ; elles ont alors été déplacées sur la plage urbaine de la Grande-Motte pour la saison estivale 2024 et les suivantes.

Ces données ont fait l'objet d'un travail de synthèse en 2024, disponible sur le site de l'Observatoire Départemental Climatologie Environnement Eau Littoral (<https://odee.herault.fr/>)

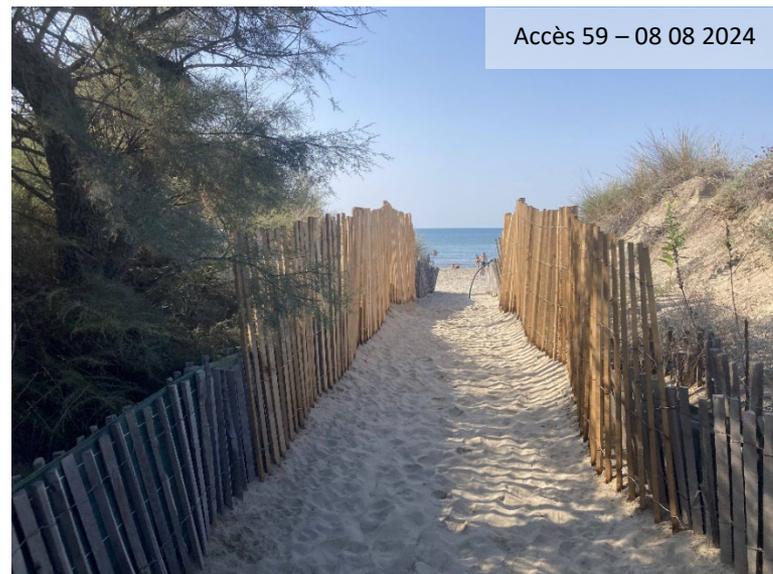
### Travaux

Aux mois de février et mars, du sable a été prélevé par dragage au large de la plage du Couchant, afin de recharger la plage de Carnon suite aux travaux de construction de trois épis dégressifs. La drague est entourée en rouge sur la photo ci-dessous.



Source : [grandemotte.roundshot.co](http://grandemotte.roundshot.co)

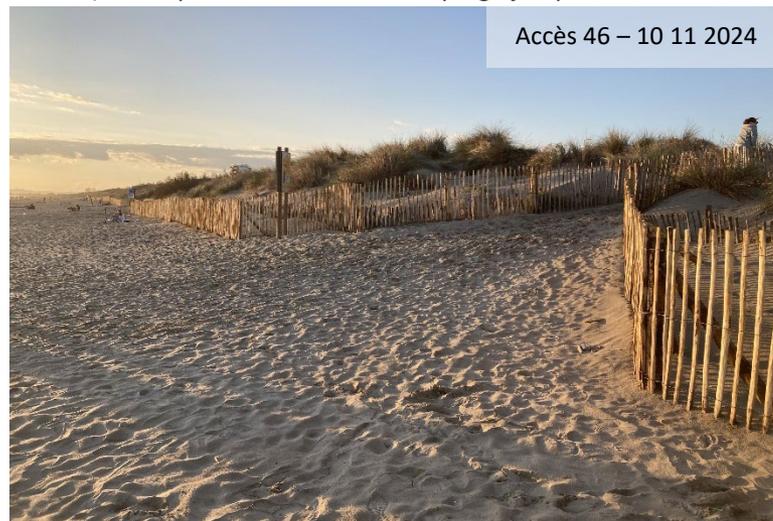
Avant la saison estivale, des travaux de renouvellement de la mise en défens ont été réalisés sur quelques accès plages.



Après la saison estivale, des travaux ont été lancés au niveau du poste de secours de l'accès 50 , impactant la dune à quelques endroits.



A l'automne, la mise en défens côté plage a été renouvelée entre les accès 45 et 50 (l'ancienne étant saturée par le sable) ainsi que sur certains accès-plage jusqu'au Couchant.



## Actualités diverses

Le 21 décembre 2023, le tribunal administratif de Montpellier avait annulé les permis de construire accordé par la ville de La Grande-Motte aux trois paillottes du Grand Travers. La ville avait fait appel à cette décision en saisissant la cour administrative de Toulouse mais la justice administrative a confirmé sa décision le 11 avril 2024. Les trois concessions concernées (l'Effet Mer, la Voile Bleue et la Paillote Bambou) ont donc été déplacées sur la plage urbaine.

Ces concessions étaient jusqu'à présent montées dans une zone classée "espace remarquable" en vertu de la loi littoral. Et bien que les paillottes soient démontables, les travaux d'aménagements ont un impact sur le milieu naturel (terrassement).

